

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Strasbourg, le 24/07/2017

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE STRASBOURG**

31 avenue de la Paix

B.P. 51038

67070 STRASBOURG Cedex

Téléphone : 03.88.21.23.23

Télécopie : 03.88.36.44.66

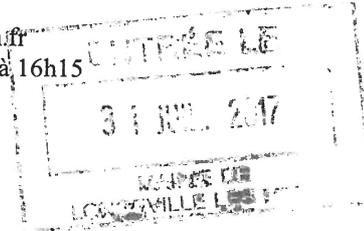
E17000133 / 67

M. le Maire

Mairie de Longeville-Lès-Metz

greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Horaires 08h30 à 12h15 et 13h30 à 16h15



B.P. 70046

57057 METZ CEDEX 2

Dossier n° : E17000133 / 67

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : Projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Longeville-lès-Metz.

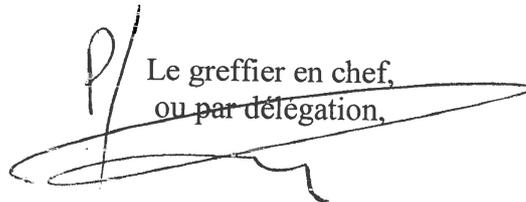
M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle la présidente du tribunal a désigné Monsieur Marcel BARBACCI, Technicien génie Civil bâtiment retraité, demeurant 10, rue Ambroise Thomas, FREYMING-MERLEBACH (57800) (tel : 03.87.04.83.14 ; portable : 06.85.39.74.10) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.


Le greffier en chef,
ou par délégation,

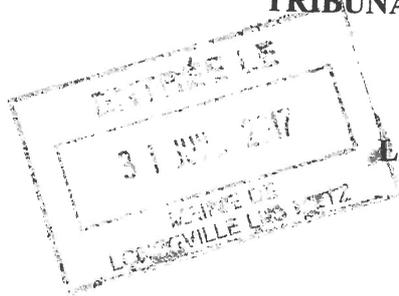
Gerty BLONDIN

DECISION DU

20/07/2017

N° E17000133 /67

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG



LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire enquêteur

Vu enregistrée le 23/06/2017, la lettre par laquelle le maire de la commune de Longeville-lès-Metz demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Longeville-lès-Metz ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2017 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Marcel BARBACCI est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le maire de la commune de Longeville-lès-Metz et à Monsieur Marcel BARBACCI.

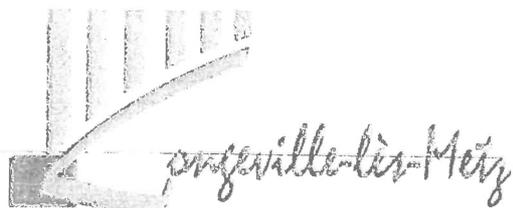
Fait à Strasbourg, le 20/07/2017

La Présidente,

Danièle MAZZEGA

Département de la Moselle
Arrondissement de Metz
MAIRIE DE LONGEVILLE-lès-METZ

Longeville-lès-Metz, le mercredi 21 juin 2017



B.P. 70046
57057 METZ CEDEX 2
Téléphone: 03 87 30 12 42
Télécopie: 03 87 30 70 73

Le maire de Longeville-lès-Metz

à

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de
Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038
67070 STRASBOURG cedex

Lettre recommandée avec accusé de réception n° JA 136458 06739

OBJET: Demande de désignation d'un commissaire enquêteur.

DOSSIER SUIVI PAR: Monsieur Claude BASSOMPIERRE Directeur Général des Services.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'un projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Longeville-lès-Metz doit être soumis à une enquête publique en application du code de l'urbanisme.

Cette enquête pourrait se dérouler dès le mois d'octobre 2017.

Ainsi, au regard du cadre juridique en vigueur, j'ai l'honneur de vous saisir en vue de la désignation d'un commissaire enquêteur.

Vous trouverez joint à la présente, le dossier (sous forme papier et numérique) du projet de révision soumis à l'enquête publique.

Mes services restent à votre écoute pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

LE MAIRE



Alain CHAPELAIN.

En provenance de :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG

23 JUIN 2017

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre

* Le destinataire doit signer au moment de la remise de la lettre recommandée et être vérifié précédemment.



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de TAR : AR 1A 136 456 0673 9



Renvoyer à FRAB



PREUVE DE DÉPÔT
A CONSERVER PAR LE CLIENT

courrier

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de
Strasbourg
31, avenue de la Paix